

Demande de Branchement Eau potable

Document COMPLÉTÉ À REMETTRE A TRIGONE

Formulaire de demande à renvoyer à TRIGONE. Si votre local d'habitation est achevé depuis plus de deux ans, vous pouvez bénéficier d'un taux réduit de TVA (10%) sur les travaux. Pour cela remplissez l'attestation simplifiée jointe (Cerfa n°1301-SD) et renvoyez-la à TRIGONE avec votre demande.

Date de la demande : / /

1. Nature de la Demande

- Création d'un Branchement d'Eau potable neuf avec pose de compteur
- Pose de compteur seul (branchement déjà existant)
- Déplacement de compteur / Modification de Branchement existant
- Pose de compteur supplémentaire
- Autre travaux (poteau incendie, extension de réseau,...)

Souhaitez-vous un rendez-vous pour l'établissement des métrés relatif à votre devis ? Oui Non

2. Propriété concernée par la Demande (adresse des travaux)

N° et rue :

Code postal : Commune :

N° de parcelle cadastrale (obligatoire) :

Si lotissement, N° de parcelle / lot :

Vous êtes : Propriétaire Lotisseur / Aménageur
 Collectivité Locataire

Le projet concerne : Résidence principale Résidence secondaire

3. Coordonnées du Demandeur (rayer les mentions inutiles)

Mme M NOM et Prénom :

Lieu de naissance : Date de naissance :

Raison sociale (si professionnel) : Nb de salariés :

N° et rue : Appartement n° :

Nom de la résidence / du lotissement :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Téléphone Mobile :

Email :

Acceptez-vous de recevoir votre devis et votre facture par mail ? Oui Non

4. Adresse à laquelle envoyer le devis (si différente de l'adresse du demandeur)

Mme M NOM et Prénom :

N° et rue :

Commune : Code postal :

5. Renseignements techniques et nature des travaux réalisés (afin de mieux évaluer vos besoins)

✚ Usages de l'Eau à titre DOMESTIQUE pour :

- Maison d'habitation Résidence principale Résidence secondaire
- Bâtiment comportant plusieurs logements : Nb de logement : Nb de compteurs souhaités :
- Habitat collectif : (compteur général) Nb de logement : Besoins journaliers :
Débits de pointe :
- Arrosage Autre :

✚ Usages de l'Eau à titre PROFESSIONNEL pour :

- Commerce Industrie Activité de bureau Activité agricole

Merci de préciser :

- Code NAF de l'activité :

- N de SIRET :

✚ Par votre situation, dépendez-vous de manière cruciale de la distribution d'Eau potable ? (hémodialyse, etc....)

- Oui Non

✚ Utilisations d'autres sources d'Alimentation en eau

- Puits, Forage Réutilisation des Eaux de pluie Autre :

✚ Equipements envisagés

- Piscine Arrosage automatique asperseur Autre :

✚ Mise en service du Branchement d'Eau potable demandé

- Immédiate, Dès la fin des travaux
 Ultérieurement (la mise en service fera alors l'objet d'un déplacement qui sera facturé)

6. Pièces à joindre

Afin d'établir votre devis et demander les autorisations administratives, nous vous remercions de joindre à cette demande dûment datée et signée, les pièces suivantes :

- Une photocopie de l'arrêté du permis de construire en cas de construction neuve, ou du certificat d'urbanisme dans les autres cas,
- Un plan de situation de la ou des parcelles concernées à l'échelle de la commune,
- Un plan cadastral indiquant les limites de propriété, la situation de l'habitation sur le terrain et l'emplacement souhaité du compteur, (Echelle max. 1/500)
- L'attestation jointe au présent formulaire de demande (Cerfa 1301-sd) permettant de bénéficier du taux de TVA réduit sur les travaux (selon les conditions d'éligibilité disponible sur le site www.impots.gouv.fr)

7. Procédure

- Un devis sera transmis dans les 15 jours suivant la demande.
- Les travaux seront réalisés sous un délai de 1 mois suivant la validation du devis (sous réserve des autorisations administratives nécessaires).
- La facture définitive sera transmise au demandeur, suite à la réalisation des travaux.

8. Obligations

Nous attirons l'attention du Demandeur sur les points suivants :

- Les installations privées de distribution d'eau potable doivent être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'adduction d'eau potable et un captage privé (puits, forage, cuve de récupération d'eau de pluie) est interdite.

8. Dossier de Demande à retourner à l'adresse suivante :

SYNDICAT MIXTE TRIGONE
Rue Jacqueline AURIOL
ZI LAMOTHE
32021 AUCH CEDEX 9

Ou par E-mail à l'adresse suivante : eau@trigone-gers.fr

8. Engagement

Le demandeur déclare avoir pris connaissance et accepter le Règlement de Service d'Eau Potable.

Fait à : Le :
.....

Signature du Demandeur : (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)